

2027-2032 : FAIRE DE L'EAU UNE PRIORITÉ NATIONALE

> AVANT-PROPOS



MARC SENGELIN // PRÉSIDENT DE L'ATEP

En 2027, la France devra faire des choix déterminants pour son avenir. Parmi les priorités du prochain quinquennat, l'eau doit occuper une place centrale. Sa disponibilité conditionne notre santé, notre alimentation, notre économie et la capacité de nos territoires à faire face au changement climatique.

Pour préserver cette ressource, nous devons faire évoluer notre manière de la gérer.

Aux côtés des grands réseaux, indispensables, les solutions de gestion de l'eau à la parcelle offrent des réponses concrètes : **récupérer et valoriser l'eau de pluie, réutiliser certaines eaux usées, favoriser l'infiltration, adapter l'assainissement aux réalités locales.**

Autant de leviers pour prélever moins, mieux utiliser l'eau et la restituer au milieu.

Ces solutions existent. Le défi est désormais de leur permettre de changer d'échelle. Cela suppose de lever les freins réglementaires et financiers, de mieux accompagner les particuliers et les collectivités, de former les professionnels et d'intégrer l'eau dès la conception des bâtiments et des aménagements.

Le prochain quinquennat doit marquer un tournant. À travers dix propositions concrètes, l'ATEP appelle les pouvoirs publics à fixer un cap national ambitieux, tout en donnant aux territoires les moyens d'agir selon leurs besoins et leurs contraintes.

L'eau doit occuper une place centrale parmi les priorités du prochain quinquennat

À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, notre conviction est simple : **la transition hydrique ne peut plus rester au second plan. Elle doit devenir une priorité de l'action publique.** ■

C'est aujourd'hui que se prépare la résilience hydrique de la France de 2032.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE BOULEVERSE LE CYCLE DE L'EAU



©Juliette Agnel

JEAN JOUZEL

CLIMATOLOGUE,
ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU GROUPE SCIENTIFIQUE DU GIEC

Nous avons déjà atteint environ +1,5 °C de réchauffement à l'échelle planétaire. Cela peut sembler abstrait. Pourtant, ses conséquences sur le cycle de l'eau sont, elles, très concrètes. […]

À ces évolutions climatiques s'ajoute un facteur aggravant : l'urbanisation. L'imperméabilisation des sols empêche l'eau de s'infiltrer. Elle favorise le ruissellement et amplifie les inondations. Pendant des décennies, nos choix d'aménagement n'ont pas pris en compte ces risques. Revenir sur ces décisions prendra du temps. La transformation des villes est un processus long, qui se compte en décennies.

Certaines solutions sont connues : désimperméabiliser les sols, végétaliser les espaces urbains, récupérer et stocker les eaux de pluie. Si ces mesures ne suffiront pas à elles seules à éviter tous les risques, elles peuvent en atténuer les effets.

La gestion de la ressource doit également être repensée. En France, une part non négligeable de l'eau est perdue à cause de fuites dans des réseaux vétustes. C'est un paradoxe difficilement acceptable dans un contexte de tension croissante. De même, nous sommes en retard sur la réutilisation des eaux usées, pourtant largement développée dans d'autres pays.

C'est aussi une question de sobriété. L'eau est une ressource précieuse, qui doit être utilisée avec discernement, sans gaspillage. Enfin, se pose la question des usages. Agriculture, tourisme, énergie, consommation domestique, biodiversité : tous dépendent de l'eau. Dans un contexte de raréfaction, les tensions sont inévitables. Il est essentiel de rappeler que l'eau est un bien commun : aucun secteur ne peut légitimement en revendiquer l'exclusivité.

La France n'est pas le pays le plus menacé au monde en matière de ressources en eau. Mais cela ne doit pas conduire à l'inaction.

Avec de l'anticipation, de l'adaptation et du bon sens, nous pouvons faire face. Encore faut-il reconnaître que le problème existe, et qu'il appelle des réponses à la hauteur des enjeux.

Chiffres clés

-14%
DE RESSOURCE EN EAU RENOUVELABLE DISPONIBLE
en France depuis les années 1990
(Source : SDES)

88% DU TERRITOIRE FRANÇAIS POURRAIT CONNAÎTRE DES TENSIONS HYDRIQUES ESTIVALES D'ICI 2050
lors d'une année sèche, sans changement d'usage
(Source : Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan)

À CHAQUE USAGE, LA QUALITÉ D'EAU QUI LUI CONVIENT

Aujourd'hui, notre modèle repose encore largement sur une logique linéaire : prélever de l'eau, la rendre potable, l'utiliser une fois, puis l'évacuer.

Pourtant, tous les usages n'exigent pas une eau de qualité potable. Récupérer la pluie, réutiliser certaines eaux après traitement, favoriser leur infiltration dans les sols… Une autre approche est possible, plus sobre et plus circulaire, qui mobilise les ressources disponibles au plus près des besoins.

LE BÂTIMENT, SIÈGE DE SON PROPRE CYCLE DE L'EAU

Et si les bâtiments devenaient des lieux de gestion de l'eau à part entière ? Réseaux séparés, cuves de récupération, systèmes de traitement, espaces végétalisés : autant de solutions qui permettent de limiter les prélèvements, de valoriser certaines eaux et de mieux gérer les épisodes pluvieux. À condition d'anticiper leur intégration dès la conception ou lors d'une rénovation importante.

D'UNE LOGIQUE LINÉAIRE À UN CYCLE VERTUEUX DE L'EAU





LE REGARD DE L'EXPERT

Fabrice SOCHA,
Vice-président sectoriel « Valorisation des eaux non conventionnelles » au sein de l'ATEP

La transition hydrique est aussi un sujet architectural. […] Les bâtiments peuvent devenir des lieux de traitement, de stockage, de réutilisation et de rafraîchissement, et participer ainsi à la résilience climatique des villes.

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE >>> QUAND UN BÂTIMENT RECYCLE SES EAUX GRISES

Au centre de secours du Village olympique et paralympique de Paris 2024, les eaux grises issues des douches et des lavabos sont traitées sur place grâce à deux massifs plantés en toiture. Substrat minéral, micro-organismes et végétaux assurent leur épuration naturelle en vue de leur réutilisation. Un dispositif qui contribue aussi à la biodiversité et au rafraîchissement urbain, démontrant qu'un bâtiment peut accueillir son propre cycle de l'eau.

Sources : Bâtiment démonstrateur « héritage » des Jeux ; BE Oasiis - Caisse des Dépôts / Banque des Territoires, CDC Habitat, Icade.



FAIRE DE CHAQUE PARCELLE UN LEVIER DE RÉSILIENCE



La gestion à la parcelle propose une autre approche : **tirer parti de l'eau de pluie plutôt que chercher systématiquement à l'évacuer.**

GÉRER LA PLUIE LÀ OÙ ELLE TOMBE

Pendant des décennies, l'évacuation rapide des eaux pluviales a été la solution privilégiée en France. Avec l'imperméabilisation croissante des sols, cette logique accentue le ruissellement, surcharge les réseaux et limite l'infiltration naturelle.

La gestion à la parcelle propose une autre approche : tirer parti de l'eau de pluie plutôt que chercher systématiquement à l'évacuer.

Récupération, stockage, infiltration ou rétention : ces solutions sont complémentaires et doivent être combinées en fonction des caractéristiques du terrain, des besoins et des contraintes sanitaires.



LE REGARD DE L'EXPERT

Cédric FONTAINE,
Dirigeant de Fontaine Ingénierie
et Vice-président sectoriel
«Eaux pluviales» au sein de l'ATEP

Nous travaillons encore trop en silo : d'un côté, les collectivités demandent d'infiltrer ou de retenir l'eau pour limiter le ruissellement ; de l'autre, les maîtres d'ouvrage développent des systèmes de récupération et de réutilisation. Or ces solutions doivent être pensées ensemble.

ADAPTER L'ASSAINISSEMENT AUX RÉALITÉS LOCALES

La gestion de proximité concerne aussi les eaux usées. Selon la densité de l'habitat, la nature des sols ou les coûts de raccordement, l'assainissement collectif n'est pas toujours la solution la plus pertinente.

L'assainissement non collectif constitue alors une alternative à part entière, à condition de garantir la conformité des installations et leur entretien dans la durée.

Au-delà des nouvelles installations, la réhabilitation du parc existant représente un enjeu majeur pour préserver la qualité des eaux et des milieux naturels.

Chiffres clés

5 millions
D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF en France

76 500
DISPOSITIFS D'ANC
vendus en 2025

32 000
SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION D'EAU DE PLUIE
vendus en 2025

Selon l'étude réalisée par l'ATEP avec ESCadrille Toulouse Junior Conseil

CINQ LEVIERS POUR CHANGER D'ÉCHELLE



FINANCER : faciliter le passage à l'action

Réhabiliter une installation d'assainissement non collectif représente généralement entre 10 000 et 12 000 € de travaux. Si des aides existent, elles restent dispersées et variables selon les territoires. À l'image de la rénovation énergétique, la transition hydrique a besoin d'un parcours d'accompagnement clair, du diagnostic au financement, avec des professionnels qualifiés.

1 LEVIER



ÉVALUER : mesurer les bénéfices au-delà du coût initial

Une installation ne se résume pas à son prix d'achat. Économies d'eau potable, réduction des rejets, prévention des risques, résilience des bâtiments : ses bénéfices se mesurent sur la durée et profitent parfois à plusieurs acteurs. Mieux prendre en compte ces coûts évités permettrait d'éclairer les choix d'investissement publics et privés.

2 LEVIER



ENTRETENIR : préserver la performance dans le temps

Installer un équipement ne suffit pas : sans entretien régulier, son efficacité peut diminuer et les risques sanitaires ou environnementaux augmenter. La maintenance doit être anticipée dès la conception, puis assurée par un suivi préventif, périodique et traçable.

3 LEVIER



FORMER : développer les compétences de la filière

Concevoir, installer, exploiter et entretenir ces dispositifs exige des savoir-faire spécifiques. Formations adaptées, qualifications reconnues et référentiels communs sont indispensables pour garantir la qualité des installations. Leur développement constitue aussi un levier d'emploi et d'activité dans les territoires.

4 LEVIER



GOUVERNER : fixer un cap national, agir localement

Métropole dense, territoire rural, littoral touristique ou zone de montagne : les besoins et les contraintes diffèrent. L'État doit définir des règles stables et des objectifs communs, tout en laissant aux collectivités la capacité d'adapter les solutions aux réalités locales, en dialogue avec les professionnels.

5 LEVIER



NOS 10 PROPOSITIONS

Dix décisions pour une même transformation : passer d'une gestion de l'eau subie à une gestion anticipée, circulaire et adaptée aux territoires.

ACCOMPAGNER ET INCITER

1 Créer un « France Rénov'Eau »

Un guichet unique pour conseiller les particuliers et les collectivités, faciliter l'accès aux aides et accompagner les projets de sobriété hydrique.

2 Rendre visible la performance hydrique des bâtiments

Intégrer un volet « eau » au diagnostic de performance énergétique (DPE) pour mieux informer et encourager les économies d'eau.

3 Atteindre 10 % de réutilisation des eaux usées traitées d'ici 2030 et fixer des objectifs spécifiques pour les autres eaux non conventionnelles

Fixer une trajectoire nationale et mobiliser les financements nécessaires à l'utilisation des eaux de pluie et des eaux grises.

4 Faire de l'eau de pluie une ressource pour les territoires

Déployer des solutions de récupération, de stockage, de réutilisation et d'infiltration adaptées aux caractéristiques de chaque parcelle ou groupement de parcelles.

5 Accélérer la réhabilitation de l'assainissement non collectif

Mieux identifier les installations non conformes et accompagner financièrement leur mise aux normes.

CONCEVOIR AUTREMENT

6 Intégrer l'eau dès la conception des bâtiments

Rendre obligatoire une étude de faisabilité pour anticiper les possibilités de récupération, de réutilisation et de gestion de l'eau dans les constructions neuves.

7 Garantir la conformité avant raccordement au réseau d'eau potable

Exiger une attestation de conformité des installations intérieures avant tout raccordement au réseau public d'eau potable.

GARANTIR LA PERFORMANCE DANS LE TEMPS

8 Garantir un entretien effectif et tracé

Rendre effectif l'entretien de l'ANC, déjà obligatoire, et l'étendre à l'eau de pluie et aux eaux grises, avec une traçabilité des interventions.

9 Créer une véritable « carte d'identité de l'eau » du logement

Intégrer un volet « eau » au Carnet d'information du logement pour conserver l'historique des équipements, des contrôles et de leur entretien.

10 Faire de la gestion de l'eau à la parcelle un pilier de la planification écologique

Faire de la récupération, de la réutilisation et de l'infiltration des composantes à part entière des politiques d'aménagement et d'adaptation au changement climatique.

2032 : UNE AUTRE MANIÈRE DE VIVRE AVEC L'EAU

Et si, dans cinq ans, mieux gérer l'eau était devenue un réflexe dans nos choix de construction, d'aménagement et de consommation ?
Si chaque bâtiment, chaque parcelle contribuait à préserver la ressource ? Cette transformation est à notre portée.
Les décisions prises entre 2027 et 2032 pourraient en poser les fondations.



Des villes qui absorbent la pluie

Plutôt que de tout évacuer, les sols perméables, noues et jardins de pluie favorisent l'infiltration, ralentissent le ruissellement et réduisent la pression sur les réseaux.

Une eau potable réservée aux usages qui l'exigent

L'eau de qualité potable est préservée en mobilisant, chaque fois que cela est pertinent et autorisé, des ressources alternatives pour les autres besoins.

Une filière qui garantit la performance dans la durée

Des professionnels formés assurent la conception, l'installation et l'entretien des équipements, pour préserver leur efficacité et leur sécurité au fil des années.

Des bâtiments qui économisent et valorisent l'eau

La sobriété, la récupération des eaux de pluie et la réutilisation de certaines eaux deviennent des réflexes dès la conception ou la rénovation, pour limiter les prélèvements d'eau potable.

Des territoires mieux armés face aux aléas climatiques

Collectivités, professionnels et habitants disposent d'un cadre commun et de solutions adaptées à leurs ressources, leurs contraintes et leurs vulnérabilités.

Une filière prête à agir

Fabricants, bureaux d'études, installateurs, exploitants, acteurs scientifiques et institutionnels : l'ATEP fédère les compétences nécessaires pour accompagner cette transformation, de l'assainissement non collectif à la gestion des eaux pluviales et à la valorisation des eaux non conventionnelles. ■



Jérémie Steininger, Délégué général de l'ATEP

«Ces dix propositions ne partent pas de zéro. Les solutions existent, les textes permettent déjà beaucoup, et près de cinq millions d'installations d'assainissement non collectif fonctionnent déjà.

Ce qui manque, c'est la cohérence : des règles stables, des aides lisibles, une performance garantie dans la durée. Les mois qui viennent offrent l'occasion de la construire.

**Notre filière y prendra sa part, en formant, en entretenant, en mesurant.
Pour que ce qui est déjà permis devienne enfin possible.»**

Essentiel Hors-Série. Éditeur : ATEP – Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle. Directeur de la publication : Marc Sengelin, président de l'ATEP. Coordination éditoriale : Jérémie Steininger, délégué général de l'ATEP. Rédaction : Élise Loureiro. Conception graphique et mise en page : Laurence André. Contributions techniques et expertise : Cédric Fontaine et Fabrice Socha, membres de l'ATEP. Contribution scientifique extérieure : Jean Jouzel, climatologue. Crédits photos : Atep et ses adhérents. Oasiis : ©Xavier Fauthoux. Istock : ©Volodymyr Kryshtal. ©NounProject : Afianroc ; Bapakusuyono ; IMG visuals icons ; Juan Pablo Bravo ; Juicy Fish ; Farrih Icon ; SAM Designs ; Vectors Point.

LES ACTEURS DU TRAITEMENT DES EAUX DE LA PARCELLE

Retrouvez l'intégralité des analyses et des propositions de l'ATEP dans notre PUBLICATION 2027-2032 disponible sur notre site.



www.atep-france.fr

© ATEP 2026 / Crédits Photos : ATEP et ses adhérents.

Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle
122, rue Amelot • 75011 Paris • France
Tél. : 01.42.89.66.53 • contact@atep-france.fr • **www.atep-france.fr**

ATEP est membre QUALIPLUIE

ATEP est membre ANC